



SIEPA du Nord-Libournais

7 Lieu-dit Le Moulin
33910 BONZAC
Tél : 05.57.69.20.55 - Fax : 05.57.69.15.97
Courriel : siea-siege-guitres@wanadoo.fr

DOSSIER N° :

PC N°:

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN
DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF**

Nature de la demande

- Demande de permis de construire d'une construction neuve.
- Demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation / agrandissement)
- Réhabilitation d'une installation existante dans le cadre d'une vente.*
- Réhabilitation d'une installation existante.

**Dans le cadre d'une réhabilitation après-vente, merci de préciser le nom et prénom de l'ancien propriétaire du dispositif:*

NOM / PRENOM :

DEMANDEUR :

Nom / Prénom :

Date de naissance (*champ obligatoire*) :

Lieu de naissance (*champ obligatoire*) :

Adresse principale:.....

Code Postal:..... Commune:.....

Tel:..... Port :

Email (@):

TERRAIN :

Adresse du terrain:.....

Code Postal:..... Commune:.....

Références cadastrale : N° parcelle:..... Section :.....

CONTRÔLE DE CONCEPTION

Date réception dossier:.....

Date avis:.....

CONTRÔLE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Date réalisation:

Date contrôle:

Date avis:

INFORMATIONS GENERALES

MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Personne en charge de la réalisation du présent dossier : *(Si différent du demandeur)*

Nom / prénom:.....

Adresse :.....

Code postal :..... Commune :.....

Tel :..... Courriel (@) :.....

**Si constructeur, joindre le document de mandatement du constructeur*

Concepteur du projet / Bureau d'étude :

Nom :.....

Téléphone :.....

Adresse :.....

Installateur du dispositif d'assainissement non collectif *(si connu)*

Nom / Raison sociale :.....

Téléphone :.....

Adresse :.....

OBSERVATIONS : *(Vous pouvez noter ici toutes informations complémentaires qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CARACTERISTIQUES DU PROJET

CARACTERISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Maison d'habitation individuelle:

Type de résidence :

- Principale
 Secondaire
 Locatif
 Autre :

Nbre de pièces principales :.....

Nbre de chambres :.....

Nbre d'occupants permanents :.....

Nbre EH*retenu :.....

OU Autre immeuble :

Type de locaux desservis par l'installation :

.....

Capacité de l'immeuble ou nombre
d'usagers permanents:.....

Nombre EH* retenu:

***Règle de dimensionnement :**

1 EH (équivalent-habitant) = 1 PP (pièce principale*)

*Une pièce principale est une pièce destinée au séjour ou au sommeil.
Les pièces de service (cuisine, salle de bain, buanderie, débarras..) ne
sont pas comprise dans le calcul du nombre de pièce. Art.R111-1-1 du
code de construction et de l'habitation.

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Oui

Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé?

Oui

Non

Détail des éléments qui seront conservés :

.....

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE / CAPTAGE PRIVE

Adduction public

Alimentation privée*

*Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à
proximité de l'installation prévue (35m), y compris sur les parcelles
voisines?

Oui

Non

Si oui : L'ouvrage est-il déclaré ?

Oui

Non

L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

Oui

Non

L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la
consommation humaine ?

Oui

Non

La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle
supérieure à 35m ?

Oui

Non

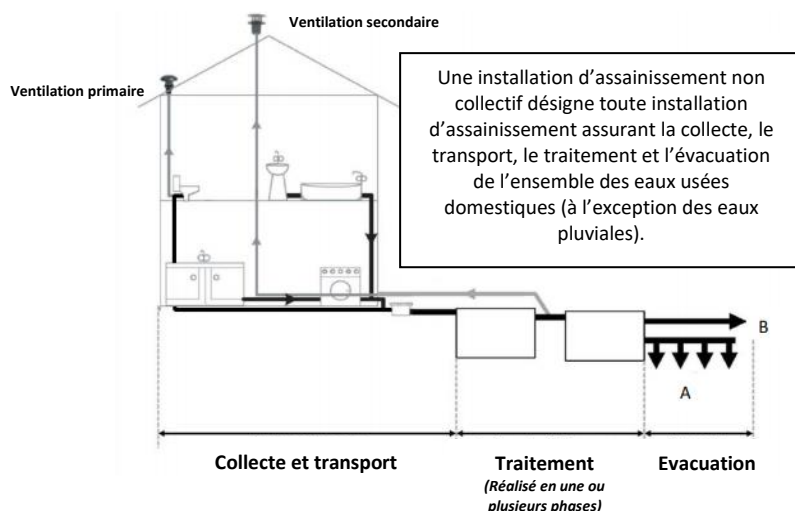
CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie du terrainm² Superficie pour l'installation :.....m²

*Pour les caractéristiques du terrain : Pente / Nature du sol / Terrain inondable /
Perméabilité du sol / Nappe d'eau... **joindre l'étude de filière obligatoire au dossier.***

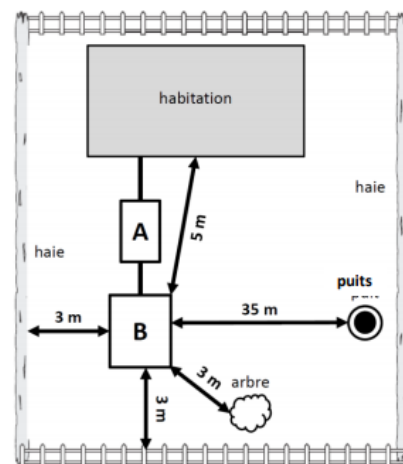
CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

Les étapes d'une filière d'assainissement non collectif



- 1) La collecte et le transport** des eaux usées en sortie d'habitation sont réalisés d'une part par des dispositifs de collecte (boîte (plus couramment appelé regard) etc.), puis par des canalisations.
- 2) Le traitement** des eaux usées est réalisé :
 - Soit par le sol en place, ou par un sol reconstitué à l'aval d'une fosse septique toutes eaux ;
 - Soit par un dispositif de traitement agréé par les ministères de la Santé et de l'Écologie
- 3) L'évacuation** des eaux usées domestiques traitées est réalisée en priorité par infiltration (A) dans le sol ou irrigation souterraine soumise à condition et à défaut, après autorisation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (B) (cours d'eau,...).

Les distances minimales à respecter



L'assainissement non collectif exige une surface minimale sur la parcelle en tenant compte des distances à respecter vis-à-vis de l'habitation, des limites de propriété, des arbres, des puits privés, etc. Certaines distances recommandées peuvent être réduites, sur justification, en cas de réhabilitation. Les dispositifs de traitement primaire (A) et de traitement secondaire (B) peuvent être regroupés en une seule et même cuve. Les distances mentionnées dans ce schéma sont des distances recommandées à l'exception des 35 m d'un puits privé et/ou d'un captage déclaré d'eau destinée à la consommation humaine qui constitue une distance réglementaire.

LES FILIERES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Veillez indiquer votre choix à la page suivante

Veillez à ce que les informations demandées sur les caractéristiques de la filière soient remplies

- 1. Fosse et épandage souterrain dans le sol en place**
 - Tranchées d'épandage à faible profondeur
 - Lit d'épandage à faible profondeur
- 2. Fosse et épandage dans un sol reconstitué**
 - Filtre à sable vertical non drainé
 - Filtre à sable vertical drainé
 - Terre d'infiltration
- 3. Les filières agréées**
 - Le filtre compact
 - La micro-station d'épuration à cultures fixées
 - La micro-station d'épuration à cultures libres
 - Le filtre planté
- 4. Autre filière**
 - Toilettes sèches

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

ATTENTION : Les eaux pluviales doivent être évacuées indépendamment des eaux usées.

Note: Vous allez à présent décrire la filière et les dispositifs que vous souhaitez installer pour le traitement de vos eaux usées suite aux recommandations faites par votre bureau d'étude. Pour vous aider dans votre décision n'hésitez pas à consulter la fiche informative présente dans ce dossier. Veillez noter que les parties grisées sont réservées au SPANC.

CHOIX DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1) Fosse et épandage souterrain dans le sol en place

Fosse toutes eaux :

Volume :L

(Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur)

Tranchées d'épandage à faible profondeur :

Longueur:ml soittranchées x m

Lit d'épandage à faible profondeur :

Surface :m² soitm xm

2) Fosse et épandage dans un sol reconstitué

Fosse toutes eaux :

Volume :L

(Les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur)

Filtre à sable vertical non drainé

Largeur:m Longueur:m

Surface :m² Profondeur :m

Filtre à sable vertical drainé

Largeur:m Longueur:m

Surface :m² Profondeur :m

Tertre d'infiltration

Largeur à la base :m

Longueur à la base:m

Largeur au sommet :m

Longueur au sommet :m

3) Filière agréée : (Micro station/Filtre compact/Filtre planté)

Dispositif agréé:

Dénomination commerciale :

Type/Modèle:

N° agrément :

Nombre d'E.H :

4) Autre filière

Toilettes sèches

Cadre réservé au SPANC

LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le volume de la fosse toutes eaux est-il adapté ?

Oui Non Non concerné

Le dimensionnement est-il adapté au logement : capacité d'accueil ?

Oui Non Non concerné

Le volume de la fosse toutes eaux est-il adapté ?

Oui Non Non concerné

Le dimensionnement est-il adapté au logement : capacité d'accueil ?

Oui Non Non concerné

Filière réglementaire ?

Oui Non Non concerné

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui Non Non concerné

DISPOSITIF ANNEXES EVENTUELS

Pompe de relevage

En amont du prétraitement

Entre le prétraitement et le traitement

En aval du traitement

Bac dégraisseur

VolumeL

DISPOSITIF ANNEXES EVENTUELS

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

Oui Non Non

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Par infiltration dans le sol en place

Via le dispositif de traitement par épandage

Tranchées d'infiltration / d'irrigation

Longueur:ml soittranchées x m

Aire d'infiltration Surface :m²

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

Fossé existant

Privé Communal Départemental Mitoyen

Cours d'eau :

Réseau d'eaux pluviales

Destination du réseau:

MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITÉES

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui Non Non concerné

Aucune autre solution n'est envisageable ?

Oui Non Non concerné

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

Oui Non Non concerné

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. Le pétitionnaire certifie qu'il a choisi librement son dispositif d'assainissement adapté à la nature du sol et a vérifié les garanties du fournisseur. En conséquence il ne pourra tenir le SIEPA nullement comme responsable d'un dysfonctionnement éventuel. En outre, le pétitionnaire s'engage :

- À informer le SPANC par écrit de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :, le

Signature

DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCES EN DOMAINE PRIVE

Je soussigné, Monsieur Madame Mademoiselle,

NOM :

Prénom :

propriétaire du terrain situé sur la commune de

et référencé au cadastre sous : - le(s) n° :

- section :

autorise les agents du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement du Nord Libournais à pénétrer dans la propriété désignée ci-dessus, afin d'y effectuer le contrôle de réalisation des travaux d'assainissement non collectif.

Fait à :,

Le:

Signature :

PIECE A JOINDRE AU DOSSIER

DOCUMENTS OBLIGATOIRES	
<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de situation permettant de localiser l'installation. 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de masse (échelle 1/500e ou 1/200e) précisant : <ul style="list-style-type: none"> - La position de l'immeuble, les limites de propriété et habitations voisines. - La position du dispositif d'assainissement non collectif projeté avec les dimensions et les côtes - La nature et le positionnement de l'exutoire - L'emplacement des puits, sources, ruisseau dans un rayon de 50 m. - Le sens de la pente du terrain - Le devenir des eaux pluviales 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Une copie de l'étude de filière réalisée par le bureau d'étude 	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS OBLIGATOIRES SI CONCERNE	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour un lotissement: une copie du règlement du lotissement concernant l'assainissement et les eaux pluviales. 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Une demande de rejet au fossé communal ou privé (ANNEXE 1) <li style="text-align: center;">OU • Une demande de rejet au fossé départemental (ANNEXE 2) 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Mandatement du constructeur (ANNEXE 3) 	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> • Pour tout passage sur une parcelle voisine: Une autorisation de passage signée du propriétaire de la parcelle concernée. 	<input type="checkbox"/>

